

Accueil de loisirs 3-10 ans

L'accueil de loisirs 3-10 ans est déclaré auprès de la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Un projet pédagogique tenu à disposition des familles sur site, définit les objectifs et organise les moyens de les atteindre.



Cette structure fonctionne tous les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires de 7h00 à 19h00.

Des programmes d'activités sont visibles sur le site internet, le portail famille, sur la page Facebook de la ville, ainsi qu'à l'entrée des centres de loisirs maternel et élémentaire.

Organisation

Pendant les mercredis et les vacances scolaires, l'accueil ouvre ses portes à 7h00 et les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h00.

Le soir, les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h00 et jusqu'à 18h55 dans les locaux de l'accueil de loisirs (ces horaires sont susceptibles d'être modifiés les jours de sorties).

Une nouvelle formule, à la demi-journée, permet d'accueillir vos enfants de 13h30 à 18h55 les mercredis après-midi.

De manière dérogatoire, les familles souhaitant que leur enfant participe à une activité extrascolaire le mercredi pourront le demander. Cependant, les familles devront s'organiser pour qu'une personne désignée et connue du directeur et de l'équipe d'animation vienne chercher l'enfant dans les locaux.

Toute sortie sera définitive et sans réduction tarifaire. Pour les vacances uniquement, un service de transport est organisé le matin et le soir.

Les enfants de la Ruche (3/5 ans) et du Parc (6/10 ans) seront tous accueillis durant tout l'été à l'accueil de loisirs Le Parc (Rue Berthe Morisot - Parc du Château d'Hanneucourt)

Les familles sont invitées à réserver par mail à l'adresse suivante : guichet-unique@ville-gargenville.fr. Merci de préciser si votre enfant prendra le bus le matin et/ou le soir et son arrêt de montée et/ou de descente.

Le délai de transmission des **pièces justificatives d'absences**, au guichet unique est de 8 jours à compter du 1er jour d'absence, pour faciliter leur prise en compte dans la facturation.

Modalités d'inscription

La réservation pour vos enfants à l'accueil de loisirs 3-10 ans est obligatoire. Elle se fait via le portail famille dans les délais suivants :

- **Mercredis scolaires** : les familles peuvent réserver les mercredis. La réservation doit être faite au plus tard à 00h00, le mercredi précédent.

Ex. : si vous souhaitez inscrire votre enfant pour le mercredi 8 septembre 2021, vous devez réserver au plus tard le mercredi 1er septembre, à 00h00.

- **Vacances scolaires** : les réservations sont à effectuer pour chaque période de vacances scolaires selon le calendrier.

Infos pratiques

- **Début des réservations** : 3 semaines à un mois avant la date limite de réservation.
- **Fin des réservation/annulations/modifications** 8 jours avant le début des
- **Bus : Nouveaux horaires et nouveau parcours à compter du 10 juillet 2023**

Documents

[Nouveaux horaires de bus 2024-2025 pendant les vacances scolaires \(recto-verso\)](#)

[Fiche de renseignements 2024 2025](#)

[Planning Maters PS Mars - Avril](#)

[Planning Maters MS Mars - Avril](#)

[Planning Maters GS Mars - Avril](#)

[Planning Elems CP Mars - Avril](#)

[Planning Elems CE Mars - Avril](#)

[Planning Elems CM Mars - Avril](#)

[Elem Avril S1](#)

[Elem Avril S2](#)

[Mater Avril S1](#)

[Mater Avril S2](#)

Liens utiles

[Règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires](#)

[Accueils périscolaires](#)

[Étude surveillée](#)

[La restauration scolaire](#)

[Le Centre Ados](#)

[Mercr'Anim](#)

[Prévention routière à l'école](#)

Contact

Guichet unique

guichet-unique@ville-gargenville.fr

Accueil loisirs 3-10 ans

dchaumeau@ville-gargenville.fr